



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



14180661

Déposé / Reçu le

24 -09- 2014

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0410.176.475

Dénomination

(en entier) : **LA MAISON DU BOIS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**

Siège : **Avenue des Volontaires 2 - 1040 Bruxelles**

Objet de l'acte : **Transfert du siège social**

Extrait du PV de l'assemblée générale de la Maison du Bois asbl du 24/06/2014 :

4. Changement de siège social : Rue de Birmingham 225/4 à 1070 Anderlecht

L'Assemblée générale du 24 juin 2014 décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :
Rue de Birmingham, 225/4 à 1070 Bruxelles (Anderlecht).

L'article 2 des statuts est remplacé par :

Le siège de l'association est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. Il peut être fixé, par simple décision du Conseil d'administration, en tout lieu de la région de Bruxelles Capitale.

Il se trouve actuellement rue de Birmingham, 225/4 à 1070 Bruxelles (Anderlecht).

De Meersman François
Directeur général

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature